

Concertation relative à l'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles Réunion de restitution - pêche, plongée et plaisance

Le 27 avril 2022 de 14h00 à 17h00
A la salle des associations salinoises, 83400 Hyères

Le projet d'organisation du mouillage

Contexte du projet d'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles

L'attractivité touristique de la rade d'Hyères, et en particulier de l'île de Porquerolles, engendre une très forte pression des activités humaines sur un territoire écologiquement sensible.

Le territoire marin du parc national, et notamment les sites de mouillage qui bordent le littoral de Porquerolles, sont l'illustration de l'hyper-fréquentation et des conséquences de cette dernière sur les habitats naturels.

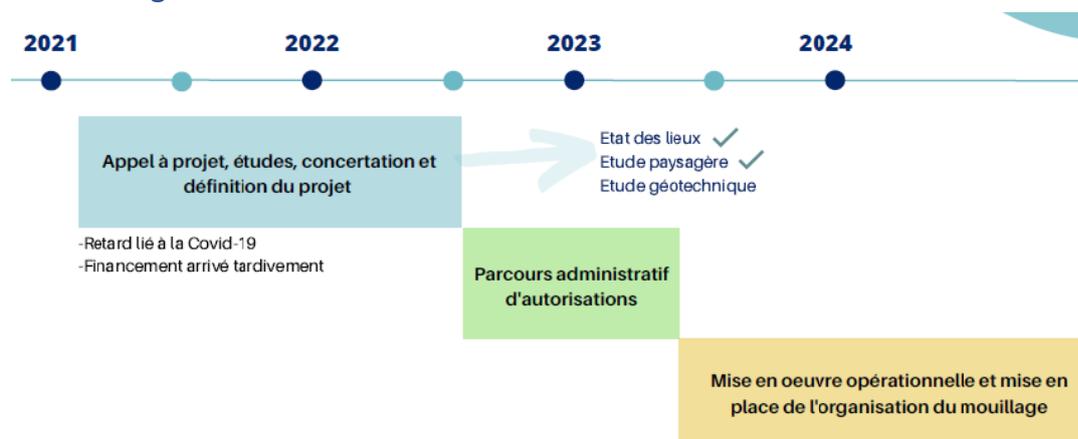
A ce titre la préservation des milieux, plus particulièrement des herbiers de Posidonie qui assurent une fonction de premier ordre au sein de l'écosystème marin (oxygénation, nurseries, protection de l'érosion des côtes, etc.), constitue un enjeu prioritaire, enjeu dont la prise en compte est reconnue par les politiques publiques de niveau européen, national et régional.

Objectifs du projet

Afin de soustraire à ces milieux vulnérables la pression qui s'y exerce, le PNPC conduit un projet global de mise en place d'une nouvelle organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles. Ce projet vise principalement à :

- préserver les habitats végétaux marins, en particulier les herbiers de Posidonie, voire de favoriser leur restauration ;
- préserver le caractère naturel du cœur de parc national, en tenant compte notamment des exigences paysagères, tant depuis les points de vue maritimes que terrestres ;
- améliorer la qualité d'accueil des usagers (arriver à une ambiance apaisée et leur permettre de découvrir des fonds marins en meilleure santé)
- améliorer les conditions de sécurité maritime

Méthodologie et calendrier



Modalités de la réunion

Après avoir mené à bien une première phase de concertation qui a enrichi l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales, les échanges et le travail collaboratif des participants aux ateliers ont permis d'apporter une vision au plus près du réel de la situation existante et de ses enjeux. Les résultats de cette concertation, le partage des expériences vécues et des usages quotidiens sur le site par les différents acteurs du territoire sont des éléments essentiels qui ont contribué à la définition d'une organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Ces réunions de restitution ont pour vocation de présenter une proposition d'organisation du mouillage. Elles se déroulent le 26, 27 et 28 avril 2022 :

- une réunion avec les structures et associations relatives à la pêche, à la plongée et à la plaisance le 26 avril de 09h à 12h à la Salle des associations salinoises - Bd du Front de mer Les Salins - 83400 Hyères ;
- une réunion avec les structures en lien avec le tourisme et le transport le 27 avril 2022 de 14h à 17h à la Salle des associations salinoises - Bd du Front de mer Les Salins - 83400 Hyères ;
- une réunion avec les associations, commerçants et habitants de Porquerolles le 28 avril 2022 de 13h à 16h à la Maison du Commandant, île de Porquerolles, 83400 Hyères ;

La réunion avec les structures en lien avec le tourisme et le transport le 27 avril 2022 – salle des associations salinoises (Hyères)

Participants

Barcelo	Alain	Parc national de Port-Cros
Bellaguet	Abel	Association des usagers du port d'Hyères
Bernardi	Philippe	Marie d'Hyères
Bezile	Lionel	CDPV
Brichet	Marion	DIRM
Courme	Gilbert	FFPMV
Crosetti	Gérard	FFPMV
Cuquemelle	Marie	Parc national de Port-Cros
Duncombe	Marc	Parc national de Port-Cros
El Mesaoudi	Fatiha	Agence de l'eau RCM
Fleury	Marc Gérard	Clupipe
Gall	Hervé	DIRM
Coll	Sabine	FVAN
Lasson	Manon	ML
Lazaygues	Jean Paul	AUPH
Major	Stéphane	DIRM

Marie	Philippe	AUPH
Mazzella	Claude	FRANPPP
Penverne	Stéphane	Parc national de Port-Cros
Polenzani	Serge	CVPS
Rapiteau	Joyce	Parc national de Port-Crs+os
Roux	Magali	MTPM
Tourbut	Jeil	Phares et balises
Uhenaff	Cédric	Commune d'Hyères - Port
Victor	François	Parc national de Port-Cros
Viziale	Suzanne	Association des amis du Niel

Confère annexe 1 : feuille de présence

L'organisation de la réunion

La réunion est structurée en quatre parties :

- un mot de la direction : le contexte, rappel de la responsabilité portée par le Parc national en termes de préservation des milieux marins et du caractère du site, volonté de co-construire ce projet en associant le plus largement possible, rôle essentiel de nos partenaires (DIRM Med, Agence de l'eau, Région Sud et EU) dans ce projet
- une présentation de la méthodologie et du calendrier
- un rappel synthétique de la présentation des ateliers de concertation
- une présentation des résultats de ces ateliers
- une proposition d'organisation du mouillage avec un premier détail par plage (face Nord de l'île) puis une vision globale de l'organisation du mouillage autour de l'île.

Les participants sont invités à échanger lors de la proposition d'organisation du mouillage. Chaque présentation de site est amenée à faire l'objet d'un échange.

Les échanges sur l'organisation du mouillage

Réglementation

-Proposition de raccourcir les ZIEM, de réduire la largeur pour approcher au plus près les plages et permettre à la plaisance de mouiller dans le sable.

-Réflexion sur la saisonnalité : interdire le mouillage pendant les pics de fréquentation et alléger le dispositif en basse saison.

-Harmoniser la réglementation des ZIEM, notamment en hiver, pour faciliter la compréhension.

Pour rappel, les plaisanciers peuvent mouiller dans la ZIEM en période hivernal.

Environnement

Rappel : dans toute la Méditerranée française, l'arrachage de Posidonie est interdit.

Gestion

La tarification : proposition de reculer l'heure de l'horaire de nuit pour les mouillages organisés en passant de 18h (heure en vigueur à Bagaud) à un horaire plus tardif comme 20h ou 21h à Porquerolles.

La tarification ne s'applique pas en journée

Comment traite-t-on la question des déchets ?

Réponse : avec l'organisation du mouillage sur bouée, l'objectif est de faire circuler les plaisanciers. Le message qui est passé est de ramener ses déchets sur le continent.

Détails par plage

- La plage de la Courtade

L'équipement des mouillages organisés permet l'accueil des grandes unités (< 45 pieds).

Le mouillage libre est interdit aux grandes unités.

La proposition de prolongement de la ZIEM côté Est est une zone à l'abri du vent. Interdire le mouillage sur cette partie est dommage en bord de plage.

La proposition est de ré-ouvrir une zone sur sable pour accueil des plaisanciers dans cette zone et d'interdire le mouillage sur la zone recouverte par la Posidonie.

-> La proposition est à réfléchir, il faut aussi penser aux usagers venus sur l'île par la terre.

Qu'en est-il de la zone réservée aux mouillages propres.

Cette zone demeure existante, les possibilités de contrôle sont contraintes du fait du cadre juridique existant qui n'autorise pas l'inspection du bord.

Proposition d'une ZIEM plus étroite vers la plage du Lequin pour permettre le mouillage sur la partie sableuse et de prévoir un mouillage organisé sur la Posidonie.

- Plage d'Argent

La zone de mouillage libre devrait être une zone de mouillage organisé sur bouées.

Proposition d'agrandir la zone de mouillages organisés pouvant accueillir les grandes unités jusqu'à la La Zone Réservée Uniquement à la Baignade (ZRUB).

- Notre-Dame

Les deux baies (l'Alycastre et le Lequin) sont des zones d'abri de Mistral. Les interdire ne fait pas l'unanimité. Les bateaux qui mouillent dans ces sites sont principalement des petites unités. Les propositions se tournent vers le mouillage libre sur ces plages.

Réponse à cette proposition : la proposition exposée est faite pour éviter les bateaux ventouses dont certains sont fixés plusieurs semaines (avec toutes les conséquences que cela génère en termes de gestion des déchets, de qualité des eaux..;). Par ailleurs, la densité

et la proximité à la plage des embarcations tendent à exclure les usagers balnéaires de ce site. Une possibilité alternative consisterait à une petite zone de mouillages sur bouées. La proposition la plus favorable aux participants est la mise en place de bouées dans les zones.

Proposition : à la place de l'extension de ZIEM, installer une ZMEL.

Réponse à la proposition : il ne faut pas négliger l'aspect paysager et l'installation de bouées sur toute une zone dénature le caractère du site.

Remarque : une réflexion sur la saisonnalité est à porter sur la ZIEM et la possibilité d'ancrer ainsi que sur les installations.

- Le Langoustier

-La plage noire

La plage noire est une zone d'abri.

Il y a peu (ou pas du tout) de grandes unités qui mouillent dans cette zone.

Autres

Comment fait-on pour limiter la surfréquentation dans une zone de mouillage libre ?

C'est complexe, ce qui limitera le mouillage sera la densité de la zone de mouillage libre.

Qu'entend le Parc national par grandes unités sur le mouillage autour de l'île ?

Selon les données de fréquentation au mouillage et la longueur des bateaux, le seuil des petites unités est en dessous de 14-15 mètres. Par conséquent, les grandes unités sont comprises entre 15 et 30 mètres.

Proposition d'ancrage dans les rochers ou près des côtes dans le Sud de l'île.

Remarque : attention au coralligène et autres habitats marins naturels présents dans ce secteur. La question mérite une observation affinée des enjeux écologiques en présence.

Concernant la pêche professionnelle, il y a lieu de tenir compte de la saisonnalité dans leurs pratiques. L'été, quand les grandes plages du nord de l'île sont monopolisées par les plaisanciers, ils reportent leur activité sur la partie Sud, à proximité immédiate de la côte. L'implantation de bouées d'amarrage dans ces espaces, même en nombre limité, constitue une gêne potentielle à leur activité.

La location des bateaux : de nombreux bateaux présents au mouillage sont utilisés par des plaisanciers qui ont eu recours au service de particulier à particulier de type « click and boat » et il y a toujours une part importante de bateaux loués par des professionnels.

Pour garantir un tourisme efficace, il faut faire quelque chose, il faut mettre des mouillages organisés.

Remarque : la difficulté ressentie par les plaisanciers historiques concernant la modification de leurs habitudes et de leurs traditions ancestrales de mouillage de l'ancre.

Face à cette crainte légitime, il est important d'avoir conscience des enjeux et de s'y adapter en faisant évoluer ses pratiques ;

Est ce qu'il y a que des bateaux à cuves à eaux noires sur Bagaud ?

Réponse : En théorie, il y a exclusivement des bateaux équipés (du moins pour les navires habitables) puisque le règlement interdit un séjour dans la ZMEL aux navires habitables non équipés. Dans la pratique, compte-tenu du cadre juridique contraignant sur les possibilités de contrôle, il est impossible de garantir que cette règle est totalement respectée. En revanche, avec la mise en place cette ZMEL et de son système de tarification particulier incitant au turn-over (les navires restent rarement plus d'une nuit, 2 maximum), on estime que le risque de rejet d'effluent est significativement réduit par rapport à la situation existante où les navires pouvaient se fixer plusieurs jours sur la zone.

Le directeur du port d'Hyères informe que les travaux sont en cours pour la station de ravitaillement du port d'Hyères (port Saint Pierre) et 9 points d'accueil sont disponibles pour la vidange de cuves à eaux noires.

Le Port d'Hyères propose un service associé pour la vidange et le plein de carburant.

Un participant se demande ce que va devenir le port du Niel et plus globalement l'aire maritime adjacente de la rade d'Hyères.

Réponse : La DDTM a piloté une étude relative aux zones potentielles de mouillages sur la rade d'Hyères (BIOTOPE, 2021). Ce travail permet de constituer une base de réflexion globale de mouillage dans la rade en définissant notamment des zones à considérer prioritairement en raison des enjeux écologiques et des pressions anthropiques qui les caractérisent.

Intervention de la DIRM : Marion Brichet, Stéphane Major et Hevré Gall

Rappel du rôle de cette direction en termes de portage des politiques publiques, notamment celles découlant du Plan d'action pour les milieux marins avec une des priorités qui est la protection des petits fonds côtiers et de la Posidonie.

Aujourd'hui la Posidonie est un enjeu principal.

Le projet du jour est un projet exemplaire de par sa prise en compte de tous les usagers.

La réglementation française interdit la destruction de l'Herbier de Posidonie.

Les propositions vont dans l'intérêt d'équiper pour protéger cet habitat essentiel.

Pour rappel : L'Herbier de Posidonie en PACA a subi une perte de 10% de sa surface, notamment ces dernières années.

Dans le projet présenté, l'ensemble de la plaisance (petite et grande plaisance) est prise en compte.

Intervention Agence de l'eau : Fatiha El Mesaoudi

L'action de l'Agence de l'eau s'inscrit au sein des politiques publiques avec un accent fort porté sur le volet environnemental.

Ses objectifs sont de protéger les habitats (posidonie et coralligène) et les petits fonds.

L'Agence de l'eau apporte son accompagnement par le programme d'intervention au niveau financier, sur le volet pression où l'Agence de l'eau peut concourir dans certains cas jusqu'à 70% du financement.

La vision exposée est à l'échelle de toute l'île. L'ensemble du volet concertation ainsi que le projet est bien mené. La proposition est cohérente : libre sur sable et l'installation de bouées dans des zones où l'Herbier est présent.

L'aspect paysager est bien pris en amont.

Port d'Hyères : Cédric L'Hénaff

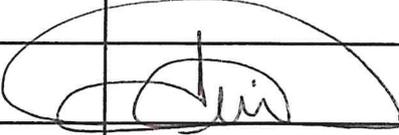
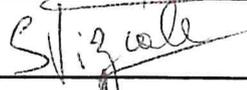
Le directeur du port d'Hyères propose au Parc national de consacrer un temps de présentation du projet à l'occasion des prochains conseils portuaires.

Le Parc national accueille avec un grand intérêt cette proposition et se rendra disponible autant que possible pour échanger sur le sujet.

Fin du compte-rendu.



NOM	PRENOM	STRUCTURE	SIGNATURE
BARCELO	Alain	Parc national de Port-Cros	
BELLAGUET	Abel	Association des usagers des ports d'Hyères	
BERNARDI	Philippe	Espace Mer Marie Hyères	
BEZILE	Lionel	CDPV CDPV	
BRICHET	Marion	DIRM - milieux marins	
BRUNO	Jacques	Commune d'Hyères	
COURME	Gilbert	Fédération française des pêcheurs en mer Var	
CRESP	Gilbert	Association apnée et pêche sportive de Porquerolles - Blue Addiction	
CROSETTI	Gérard	Fédération française des pêcheurs en mer Var	
CUQUEMELLE	Marie	Parc national de Port-Cros	
CURNILON	Evelyne	Association nautique de l'ayguade	
DUNCOMBE	Marc	Parc national de Port-Cros	
EL MESAUDI	Fatiha	Agence de l'eau Rhone-Corse-Méditerranée	
FLEURY	Marc Gérard	CLUPIPE	
GALL	Hervé	DIRM - service des Phares et Balises	
HARIS	Gilbert	Association nautique du port auguier	
HILLY COLL	Guy CABRE	Fédération Varoise Activités Nautiques	
KELLER	Geroges	Yatch Club de Porquerolles	
LASSON	Manon	ML	
LE BER	Baptiste	Société de chasse sous-marine de Porquerolles	
LEFEBRVE	Eric	DDTM	
LERONDE	Christine	PREMAR	

NOM	Prénom	Structure	Signature
MAJOR	Stéphane	DIRM	
MARIE	Philippe	AUPH	
MAZZELLA	Claude	Fédération Régionale Activités Nautiques Pêche Plaisance Paca	
MORERA	Pierre	Comité département des pêches	
PANCIULO	Eric	Représentant du port du Niel	
PENVERNE	Stéphane	Parc national de Port-Cros	
PIRONNEAU	Pierre	Prud'homme Porquerolles	
POLENZANI	Serge	Club Varois de Pêche Sportive	
ROUX	Magali	MTPM Environnement	
TEISSEIRE	Éric	Fédération chasse sous marine	
TERRIER	Isabelle	DIRM - Mer et Littoral	
THERY	Jacques	CESC	
THEVENIN	Philippe	Société nautique & des pecheurs plaisanciers de la capte les pesquiers	
VIARD	Caroline	DREAL	
VICTOR	François	Parc national de Port-Cros	
VIZIALE	Suzanne	Association des amis du Niel	
WERBER CHENAFFE	Fabrice CEDRIC	Commune d'Hyères	
RAPITEAU	Joyce	Parc national de Port-Cros	
TOURBOT	Jéol	Pharos et belisec	
MIN			
LAZAYGUES	Jean Paul	A U P H	